

SEANCE DU 2 AVRIL 2019

L'An Deux Mille dix-neuf, le deux avril à dix-huit heures trente, le Conseil Municipal de la Commune d'AUBIAC, dûment convoqué, s'est réuni au lieu ordinaire de séance sous la présidence de M. CAUSSE Jean-Marc, Maire.

Date de la convocation : 15/03/2019

Etaient présents : CAUSSE Jean-Marc, GONANO Daniel, PERROS Dominique, COMBRES Corine, Adjoint, BEAUMONT Isabelle, BERTON Jean-Marie, CABROL Jean-Luc, CHARTRER Viviane, HUGUET Jean-Jacques, LAURENT Françoise, MARRAUD Fabrice, PLAGNES Michel, SCHMITTLIN Stéphane.

Procurations : ROUILLES Georgette donne pouvoir à BEAUMONT Isabelle

FILLOL Isabelle donne pouvoir à CAUSSE Jean-Marc

Excusés : ROUILLES Georgette, FILLOL Isabelle

Arrivée de M. Berton et Mme Laurent à 20h15

Secrétaire de séance : CABROL Jean-Luc

Ordre du jour :

- *Vote du compte administratif 2018 et du compte de gestion 2018*
- *Vote du budget primitif 2019*
- *Vote des subventions versées aux associations*
- *Vote des taux impôts directs*
- *Vacances d'emploi et stagiairisation agent administratif*
- *Contrat copieur école*
- *Fonds concours agglomération éclairage public aménagement bourg*
- *Fonds concours agglomération éclairage public parking Wauthy*
- *Point gestion des centres de loisirs communautaires*
- *Point travaux aménagement bourg*
- *Point travaux entrée cimetière*
- *Point travaux voirie*
- *Point pose fibre optique*
- *Election européennes : planning*
- *Questions diverses- Questions diverses*

1/ Planning élections européennes

M. le Maire rappelle que le scrutin des élections européennes se tiendra le 26 mai de 8h à 18h. Le planning du bureau de vote est organisé.

2/ Emploi du temps agent technique

Monsieur le Maire précise que M. Leclerc Lionel travaille pour la commune à mi-temps en tant qu'agent technique. Afin de compléter ses revenus, il souhaite exercer une activité annexe à titre privé et, conformément à la réglementation concernant le cumul d'activité, en a donc demandé l'autorisation auprès du Maire. Son service en mairie sera organisé à partir du 1^{er} avril 2019 de la façon suivante : lundi et jeudi 8h-12h 14h-17h, vendredi 8h-11h30.

3/ Délibération 2019 - 6, 7 et 8 : Vote du compte de gestion, du compte administratif, de l'affectation du résultat

M. le Maire explique que le compte de gestion est établi par le Trésorier public à la clôture de l'exercice. Il le vise et certifie que le montant des titres à recouvrer et des mandats émis est conforme à ses écritures.

Le conseil municipal vote le compte de gestion 2018 après en avoir examiné les opérations retracées et les résultats de l'exercice.

Puis, M. Cabrol, conseiller en charge des finances, présente le compte administratif de l'exercice 2018 arrêté au 31 décembre qui est en tout point conforme au compte de gestion du Comptable du Trésor Public. Mention faite des crédits ouverts au budget primitif, des décisions modificatives et des restes à réaliser, la balance s'établit ainsi :

Sans les reports (001 et 002) :

Investissement :

Dépense : 973 423.93€ Recette : 891 451.80€

Fonctionnement :

Dépense : 535 514.99€ Recette : 626 024.81€

Avec les reports :

Investissement :

Dépense : 973 423.93€ Recette : 1 195 833.23€

Fonctionnement :

Dépense : 535 514.99€ Recette : 626 024.81€

Résultat de clôture :

L'excédent de clôture de l'exercice s'élève à 312 919.12 € compte tenu des reports 2017. Le déficit dû aux restes à réaliser s'élève à 122 125.42€ le résultat reporté au compte 002 sera de 90 509.82 €, l'affectation en réserve étant de 0€.

Le Maire s'étant retiré, le conseil municipal décide à l'unanimité d'approuver le compte administratif tel que présenté à l'unanimité.

4/ Délibération 2019 - 9 : Vote des taux d'imposition 2019

Après examen des simulations élaborées avec le Trésor Public, le Conseil Municipal décide de maintenir les taux suivants :

Taxe d'habitation : 9.55
Taxe sur le foncier bâti : 16.42
Taxe sur le foncier non bâti : 78.36

Après délibération, le Conseil Municipal approuve ces taux à :

- pour : 15
- contre : 0
- abstentions : 0

5/ Vandalisme Local Chasse

Monsieur Schmittlin ne participe ni au débat ni au vote de cette décision.

Monsieur le Maire explique que la porte du local chasse, côté ruisseau, a été récemment fracturée.

Aucun vol n'a été commis mais il paraît indispensable de sécuriser la porte de ce local par un volet métallique.

Plusieurs devis ont été demandés :

Entreprise	Descriptif	Montant HT	Montant TTC
PROMOBAT	Modèle OXFORD avec coffre Lame pleine 110mm acier galva + pose	985.20€ + 400€	1523.72€
AFI	Tablier avec lames en acier galvanisé 110mm Sans la pose	535€	642€

La société de chasse se porte volontaire pour effectuer la pose du rideau métallique.

Il est proposé au conseil municipal que la commune prenne en charge la moitié du devis en versant le montant sous forme de subvention exceptionnelle à la société de chasse. Le devis retenu est celui de la société AFI.

La subvention supplémentaire sera donc de 321€.

Le conseil municipal accepte cette proposition.

6/ Délibération 2019 – 10 : Vote des subventions versées aux associations

Monsieur le Maire propose au conseil municipal d'accorder aux associations les subventions suivantes :

Article	Tiers	Budget précédent	
6574	AR TOURISME AUBIAC	75,00	75,00
6574	ASSOC DEPART. PUPILLES ENSEIGNEMENT PUBLIC	10,00	10,00
6574	ASSOC ACRB CAVALIERS RANDONNEURS DU BRUILHOIS	75,00	75,00
6574	ASSOC ADMR DU CANTON DE LAPLUME	75,00	75,00
6574	ASSOC ANACROUZE AMAC ECOLE MUSIQUE	3 454,00	3 454,00
6574	ASSOC BOULE AUBIACAISE	0,00	0,00
6574	ASSOC CLIMATOLOGIQUE MOYEN GNE	10,00	10,00
6574	ASSOC CROIX ROUGE FRANCAISE	10,00	10,00
6574	ASSOC DDEN 47	10,00	10,00
6574	ASSOC ENTENTE SPORTIVE BRUILHOIS	1 466,00	1 466,00
6574	ASSOC HOLESHOT TEAM BMX	0,00	0,00
6574	ASSOC INTERC AIDE DOMICILE ASSAD	75,00	75,00
6574	ASSOC PARENTS ELEVES	75,00	75,00
6574	ASSOC SOIF DE VIE 47	15,00	15,00
6574	ASSOC. RENAISSANCE DU BRULHOIS	30,00	30,00
6574	ASSOCIATION PETITES SOEURS DES PAUVRES	15,00	15,00
6574	CLUB L'EVEIL AUBIACAIS	75,00	75,00
6574	EFS AQUITAINE LIMOUSIN	10,00	10,00
6574	ESPOIR FM ASSOCIATION	15,00	15,00
6574	LIGUE NATIONALE CONTRE CANCER	10,00	10,00
6574	LOISIRS CULTURE TOURISME	100,00	100,00
6574	MUZIKETO ASSOCIATION	75,00	575,00
6574	OCCE COOP SCOLAIRE ECOLE AUBIAC	2 150,00	2 150,00
6574	PARALYSES DE FRANCE	10,00	10,00
6574	PREVENTION ROUTIERE	10,00	10,00
6574	RADIO BULLE ASSOCIATION	15,00	15,00
6574	RESTOS DU COEUR	10,00	10,00
6574	SECOURS POPULAIRE ANTENNE AGEN	10,00	10,00
6574	SECTION GYMNASTIQUE VOLONTAIRE	75,00	75,00
6574	SOCIETE DE CHASSE AUBIAC	75,00	400,00
6574	THE MEL FASHION SHOW	75,00	75,00
TOTAL		8 110,00	8935,00

Monsieur SCHMITTLIN Stéphane précise qu'il ne souhaite pas participer au vote.

Après avoir délibéré, le Conseil Municipal approuve ces subventions à :

- pour : 14

- contre : 0

7/ Délibération 2019-11: Vote du budget primitif 2019

M. CABROL, conseiller, présente le projet de budget de l'exercice 2019, proposé par Monsieur le Maire et consécutif au débat d'orientation budgétaire. Ce budget intègre les reports mentionnés au compte administratif 2018 dont les restes à réaliser et les excédents.

Fonctionnement :

Dépenses : 720 461.82€

Dont dépenses réelles : 589 813.00€

dépenses d'ordre : 130 648.82€

Recettes : 720 461.82€

Dont recettes réelles : 629 952.00€

résultat reporté : 90 509.82 €

Investissement :

Dépenses : 650 170.72€

Dont Restes à réaliser 180 135.72€

Recettes : 650 170.72€

Dont recettes réelles : 239 102.30€

Recettes d'ordre : 130 648.82

Solde n-1 : 222 409.30€

Restes à réaliser : 58 010.30€

Affectation au compte 1068 : 0€

Après avoir délibéré, le Conseil Municipal approuve le budget tel que présenté à l'unanimité.

8/ Délibération 2019-12 : Création, vacances d'emploi et stagiairisation agent administratif

Le Maire rappelle à l'assemblée :

Conformément à l'article 34 de la loi du 26 janvier 1984, les emplois de chaque collectivité ou établissement sont créés par l'organe délibérant de la collectivité ou de l'établissement.

Il appartient donc au Conseil Municipal de fixer l'effectif des emplois à temps complet et non complet nécessaires au fonctionnement des services, et modifier le tableau des emplois pour permettre des avancements de grade et les promotions internes. En cas de suppression d'emplois, la décision est soumise à l'avis préalable du Comité Technique.

La délibération doit préciser :

- Le(s) grade(s) correspondant(s) à l'emploi créé
- Le motif invoqué, la nature des fonctions, le niveau de recrutement et de rémunération de l'emploi créé, s'il s'agit d'un emploi de contractuel créé en application de l'article 3-3 de la loi précitée,

Considérant la nécessité de créer un emploi d'adjoint administratif, en raison des besoins du service de comptabilité et d'accueil,

Le Maire propose à l'assemblée,

- la création d'un emploi permanent d'agent administratif polyvalent à temps non complet, à raison de 17.5/35èmes,
- à ce titre, cet emploi sera occupé par un fonctionnaire appartenant au cadre d'emplois des adjoints administratifs territoriaux au grade d'adjoint administratif relevant de la catégorie hiérarchique C,
- l'agent affecté à cet emploi sera chargé des fonctions suivantes : accueil enregistrement des demandes d'urbanisme, état civil, comptabilité, facturation, gestion des locations des gites, remplacement APC, remplacement cantine...
- la rémunération et le déroulement de la carrière correspondront au cadre d'emplois concerné.
- la modification du tableau des emplois à compter du 1^{er} juillet 2019

Le Conseil Municipal après avoir délibéré,

DECIDE

à l'unanimité des membres présents

- d'adopter le tableau des emplois ainsi proposé qui prendra effet à compter du : 1^{er} juin 2019
- Les crédits nécessaires à la rémunération et aux charges des agents nommés dans ces emplois seront inscrits au budget de la commune d'Aubiac, chapitre 012, articles 6332, 6336, 6338, 6411, 6413, 6451, 6453, 6454.

9/ Délibération n°2019-13 : Fonds concours agglomération éclairage public aménagement bourg (abri bus)

Monsieur le Maire explique que des travaux supplémentaires en matière d'éclairage public sont à prévoir dans le bourg d'Aubiac (abri bus RD931)

Il est donc nécessaire de signer une convention financière relative au versement du fonds de concours Eclairage Public entre l'Agglomération d'Agen et la commune d'Aubiac.

Ce fonds de concours porte sur l'installation de réseaux électriques supplémentaires au bourg (2 points lumineux).

Monsieur le Maire précise que compte tenu de l'estimation financière des travaux, la part financière estimative de la commune s'élève à **1 029.01€**, Soit 10% du coût global hors taxe de l'opération.

Après Délibération le conseil municipal :

- **Valide le montant du fonds de concours de 1 029.01 € pour l'éclairage public.**
- **Autorise le Maire à signer la convention entre l'agglomération d'Agen et la commune relative au versement du fonds de concours éclairage public**
- **Décide que ce fonds de concours sera amorti sur une durée d'un an et que la somme correspondante sera inscrite au budget 2020.**

10/ Délibération n°2019-14 : Fonds concours agglomération éclairage public parking Wauthy

Monsieur le Maire explique que des travaux en matière d'éclairage public sont à prévoir sur le parking Wauthy situé le long de la RD 931 dans le bourg d'Aubiac.

Ces travaux seront inscrits au budget de l'agglomération d'Agen en 2020.

Il est donc nécessaire de signer une convention financière relative au versement du fonds de concours Eclairage Public entre l'Agglomération d'Agen et la commune d'Aubiac.

Monsieur le Maire précise que compte tenu de l'estimation financière des travaux, la part financière estimative de la commune s'élève à **3 113 €**, Soit 10% du coût global hors taxe de l'opération.

Après Délibération le conseil municipal :

- **Valide le montant du fonds de concours de 3113€ pour l'éclairage public et décide que ce montant sera inscrit au budget 2020**
- **Autorise le Maire à signer la convention entre l'agglomération d'Agen et la commune relative au versement du fonds de concours éclairage public**
- **Décide que ce fonds de concours sera amorti sur une durée d'un an et que la somme correspondante sera inscrite au budget 2021.**

11/ Délibération n°2019-15 : protocole participation citoyenne

Monsieur le Maire rappelle que la commune peut adhérer au dispositif « Participation Citoyenne » dans le but:

- d'Accroître l'efficacité de la prévention de proximité,
- d'Améliorer la réactivité de la gendarmerie contre la délinquance d'appropriation,
- de Rassurer la population et développer des liens de partenariat avec elle,
- d'Accroître le lien social.

La démarche de « Participation Citoyenne » consiste à sensibiliser les habitants d'un même quartier en les associant à la protection de leur propre environnement.

Empruntant la forme d'un réseau de solidarités de voisinage constitué d'une ou plusieurs chaînes de vigilance et d'alerte structurées autour d'habitants d'une même rue, d'un même immeuble ou d'un même quartier, le dispositif doit permettre d'alerter la gendarmerie de tout événement suspect ou de tout fait de nature à troubler la sécurité des personnes et des biens dont ils seraient les témoins.

Une réunion publique s'est déroulée le 5 juillet 2018. Elle a permis d'établir une liste de personnes volontaires dont le rôle est de :

- Relayer les informations, conseils de la gendarmerie nationale et de la police municipale auprès des autres riverains (sensibilisation, prévention des cambriolages...)

- Adopter une posture de vigilance accrue à l'égard des comportements et événements suspects (démarcheurs trop insistants, véhicule ou individu paraissant en repérage).

- En tant que de besoin, participer à des actions préventives *notamment la surveillance* des maisons temporairement inhabitées et la visite aux personnes âgées, etc.

- et sont étroitement associées à l'action de prévention des cambriolages intitulée « opération tranquillité vacances » mise en œuvre sous l'autorité de la gendarmerie.

Ce dispositif repose sur l'échange entre les « référents citoyens », la brigade de gendarmerie de Laplume et la mairie d'Aubiach et se formalise par une convention entre la commune et la Préfecture.

Le Conseil Municipal après avoir délibéré et à l'unanimité des membres présents :

- **ACCEPTE** que la commune d'Aubiach adhère au protocole de Participation Citoyenne

- **AUTORISE** le Maire à signer la convention de protocole de Participation Citoyenne entre la commune et la Préfecture du Lot-et-Garonne

12/ Délibération n°2019- 16: Contrat copieur école

Monsieur le Maire précise qu'il ne participe ni au débat, ni au vote de cette délibération.

Monsieur Cabrol explique que le contrat du copieur de l'école arrive à échéance en juin 2019.

Nous avons demandé, par lettre recommandée avec accusé de réception, la résiliation du contrat.

Des devis ont été demandés auprès de plusieurs entreprises :

Sociétés	Location HT	Maint. HT	Forfait service	Cout annuel HT	Cout annuel TTC	Ratio/cout 2018	Durée contrat	Cout N/B HT	Cout COUL. HT
BUROSYS	59,00€/mois	53,64€/mois	10,00€/mois	1 471,68 €	1 766,00 €	-28,00%	5ans	0,0043 €	0,0430 €
SABI	145,00€/trim	1188,00€/an	0,00 €	1 768,00 €	2 121,60 €	-13,60%	5ans	0,0040 €	0,0400 €
TOSHIBA	53,50€/mois	675,00€/an	120,00€/an	1 437,00 €	1 724,40 €	-30%	5ans	0,0045 €	0,0450 €

Après délibération, le conseil municipal décide de souscrire un contrat pour le copieur de l'école auprès de la société TOSHIBA pour un coût estimatif annuel de 1724.40€.

VOTE : Monsieur Causse ne participe pas au vote, 11 POUR, 0 CONTRE

13/ Délibération n°2019- 17: Acquisition tables Salle Dernelle

M. le Maire explique qu'il est nécessaire de prévoir du mobilier pour la salle Dernelle.

L'entreprise ALEC nous propose les devis suivants :

40 chaises empilables en polypropylène : 1249.44€ TTC frais de transport offert

10 tables pliantes en polyéthylène avec châssis métallique : 815.76€ TTC frais de transport offert

Après Délibération, les 2 devis sont acceptés.

Le Conseil Municipal choisit la couleur anthracite pour les chaises.

14/ Aménagement du bourg

- Monsieur le Maire rappelle les montants des travaux concernant le parking Wauthy :

35 662.41€ HT

Soit 42 794.90€ TTC

Resteront à prévoir les marquages au sol.

- La signalisation au sol est également à prévoir sur la voie en face de l'église.

Pour aider à la décision, une visite de la commune de ST SIXTE est prévue.

- Délibération n°2019 – 18 : végétalisation parking Wauthy

Dans le cadre de la continuité des travaux d'aménagement du bourg, Monsieur le Maire propose au conseil municipal de valider la végétalisation du parking Wauthy pour les montants suivants :

- Haie de charmille côté cimetière : 1407.30€

- Haie de charmille côté Agen : 1324.80€

Après délibération, le conseil municipal valide les 2 devis.

- Délibération n°2019 – 19 : travaux escalier et entrée du cimetière

Monsieur le Maire explique qu'il est nécessaire de programmer la réfection de l'entrée du cimetière.

Il projette les photos montrant les murets et piliers du portail fissurés.

Le montant des travaux sont estimés à 26 500€ TTC.

Après délibération, le conseil municipal valide les travaux concernant les escaliers et l'entrée du cimetière.

Une consultation sera lancée auprès des entreprises compétentes.

- Monsieur le Maire informe le conseil que l'abri destiné à accueillir provisoirement les chiens errants est achevé. Les travaux ont été réalisés par M. Bernières, agent technique.

15/ Travaux toiture église

Monsieur le Maire explique que suite aux problèmes d'humidité constatés dans l'église, M. Labarbe Daniel est intervenu et a effectué les travaux suivants :

- nettoyage de la toiture en pierre

-étanchéité des joints de pierre au lait de chaux

Montant des travaux : 2100€ HT

16/ Délibération n° 2019- 20 : Enfouissement des réseaux aériens d'électricité et de communications – secteur Aurion 4

Monsieur le Maire informe les Membres du Conseil municipal qu'il conviendrait de procéder à la réalisation des travaux d'enfouissement des réseaux aériens d'électricité et de communications électroniques de France TELECOM :

Secteur : impasse d'Aurion – secteur Aurion 4

Il précise que ces travaux s'inscrivent dans le cadre de la convention cadre signée entre le Syndicat Départemental d'Electricité et d'Energies de Lot-et-Garonne (SDEE 47) et France TELECOM concernant la

pose coordonnée des différents réseaux de service public, notamment l'enfouissement des réseaux aériens de distribution d'électricité et de communications électroniques favorisant ainsi la réduction du coût des travaux ainsi que la gêne provoquée par les chantiers successifs.

Les devis communiqués par le SDEE en 2016 sont représentés :

	Coût total des travaux	A la charge de la commune HT	A la charge de la commune TTC
Travaux Basse Tension	38 192.60€	3 819.26€	4 583.11€
Réseaux téléphoniques	12 128.25€	10 657.42€	12 788.90€

Monsieur le Maire propose au Conseil Municipal d'approuver ces travaux et de demander au SDEE de réactualiser les devis.

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré :

DECIDE de confier les travaux d'enfouissement des réseaux aériens d'électricité et de communications électroniques de France TELECOM, secteur AURION 4, au Syndicat Départemental d'Electricité et d'Energies de Lot-et-Garonne (SDEE 47).

17/ Délibération n° 2019- 21 : subvention à une personne de droit privé

Monsieur le Maire rappelle que la commune loue depuis le 15 février 2019 le gîte Le Chai, situé au 6 route de Roquefort à Aubiac, à M. FRAYSSE Joël.

M. FRAYSSE a réalisé des travaux de peinture permettant d'apporter au logement une valeur supplémentaire.

Monsieur le Maire propose au Conseil Municipal de verser une subvention à cette personne de droit privé dont le montant correspond aux frais d'achat des matériaux, à savoir la somme de 127.10€.

Après délibération, le Conseil Municipal :

- accepte de verser à M. Fraysse Joël une subvention de 127.10

- décide de prévoir cette somme au budget 2019 sur l'article 6745

18/ Délibération n° 2019- 22 : travaux fossé lieu-dit Bacharnaud

M. Gonano, 1^{er} adjoint, explique qu'il est nécessaire de prévoir des travaux de réhabilitation du fossé situé le long du chemin communal au lieu-dit Bacharnaud.

Ces travaux consistent en un curage de fossé sur une longueur de 530m et une profondeur de 0.60m et la pose de 2 buses.

Le montant des travaux s'élève à 2 736.00€ TTC.

Après délibération, le Conseil Municipal valide le devis et autorise le Maire à programmer ces travaux.

19/ Délibération n° 2019- 23 : cession candélabre

M. le Maire explique que suite aux travaux d'aménagement du bourg, 4 candélabres ont été remplacés par du matériel neuf.

Il est proposé de mettre ces anciens candélabres en vente pour un montant de 100€ l'unité.

Le produit de cette cession pourrait être reversé au CCAS.

Après délibération, le conseil municipal accepte cette proposition.

20/ Délibération n° 2019 – 24 : acquisition micro sonorisation

Monsieur Cabrol, conseiller, explique que le micro de la sonorisation utilisé pour les manifestations est tombé en panne.

Afin de le remplacer, plusieurs devis ont été demandés :

Fournisseurs	Remplacement micro AKG HF Prix en € HT	Micro HF supplémentaire sono Prix en € HT	Base duo (2 micros HF) Prix en € HT	Câblage Prix en € HT	Total HT	Total TTC
AUDIO LIGHT	74,17 €	190,83 €		25,00 €	290,00 €	348,00 €
MACCA MUSIC (1)	157,50 €	232,50 €		Offert	390,00 €	468,00 €
MACCA MUSIC (2)			207,50 €	Offert	207,50 €	249,00 €

Après délibération, le conseil municipal valide le devis « base duo » de MACCA MUSIC qui s'élève à 249€ TTC.

21/ Délibération 2019- 25 : modification interface site internet

Monsieur le Maire précise qu'il ne participe pas au vote de cette délibération.

Monsieur Cabrol, conseiller, explique qu'il est nécessaire d'apporter quelques modifications à l'interface du site internet de la commune.

En effet, pour plus de clarté, les bulletins municipaux et les comptes rendus des conseils municipaux pourraient être sur 2 onglets distincts. De même, les arrêtés municipaux et l'ordre du jour des conseils municipaux à venir pourraient être séparés.

Cette modification nécessite l'intervention d'IBS Network, notre hébergeur. Le coût du service est de 60€ TTC.

Après délibération, le conseil municipal valide le devis de 60€ TTC d'IBS Network pour effectuer les modifications du site internet de la commune.

22/ Consultation citoyenne

M. le Maire explique que suite au grand débat organisé par le Gouvernement, les administrés ont exprimé la volonté d'être davantage entendus par les instances.

Il propose de mettre en place une consultation basée sur le principe de la démocratie citoyenne où chacun pourra proposer des idées ou projets locaux d'intérêt général.

Cette proposition est acceptée par l'ensemble du conseil municipal. Le questionnaire sera distribué dans les boîtes aux lettres et accessible sur le site internet de la commune.

Questions diverses :

- **Antenne Free** : plusieurs administrés ont créé un collectif.

La commune organise une réunion le 25 avril 2019 où l'ensemble des opérateurs de téléphonie mobile (FREE, ORANGE, BOUYGUES, SFR) et les représentants du collectif sont conviés. L'objectif est de trouver une solution de mutualisation afin de pouvoir développer la téléphonie sans porter atteinte à l'environnement.

- **Location 6 rue du Placier** :

- Report de l'audience du tribunal.
- Le conseil municipal décide que les nouveaux états des lieux seront réalisés par un huissier de justice.

- **Bâtiment Place Galard** :

M. Bernières a commencé les travaux de rénovation des sanitaires.

- **Fibre optique** :

Nous avons reçu le dossier de consultation pour la route de Ségougnac.

- **Affaires scolaires :**

- L'école d'Aubiac participe au concours « Ecoloustics » organisé par le SDEE 47 en partenariat avec l'Education Nationale sur le thème de la transition énergétique.
- Mme Belleux, cantinière, a été absente pour raison de maladie. 3 agents ont assurés son remplacement.
- Projets : Les alarmes incendie et anti intrusion seront installées cet été.

La subvention ENIR a été accordée à la commune d'Aubiac (4000€ de subvention pour dépense de 8000€)

- PEDT : réunion le 9 avril avec l'agglomération d'Agen
- Centres de Loisirs communautaires : une réflexion est menée pour répondre aux besoins du territoire (ancienne CCCLB)

- **Jumelage :** élection municipale italienne le 26 mai 2019

L'exposition « Ciao Italia » qui est au conseil départemental sera prêtée à la commune du 28 juin au 4 juillet 2019. Les œuvres seront exposées en partenariat avec Art'Tourisme.

- **Plan communal de sauvegarde :** afin de prévenir les habitants en cas d'intempéries, la commune souhaite constituer un carnet d'adresses électroniques.

- **Chantier citoyen :** du 8 au 12 juillet 2019. Les courriers seront envoyés aux jeunes de 14 à 17 ans très prochainement.

Tour de table :

- Mme Combres, adjointe : les panneaux de signalétique tourisme vont prochainement être installés par l'agglomération d'Agen.

- Mme Chartrer, conseillère : il faut organiser le fleurissement. Rendez-vous aux conseillers le 27 avril 2019 à 9h.

-M. Schmittlin, conseiller : le concours des chiens rapprocheurs sur voie de sangliers non tirés a regroupé 14 participants.

- Mme Laurent, conseillère : le Département travaille sur le plan collège.

La Région ne prenant plus en charge le transport des lignes 125 et 342, le financement de ces transports est en cours de réflexion.

- M. Berton, conseiller : Course cycliste « Chrono 47 » organisé le 1^{er} Mai (parcours Condom/Mézin). Logé sur la commune d'Aubiac durant cet évènement, le champion de handbike BOSREDON Mathieu sera reçu en mairie d'Aubiac le mardi 30 avril 2019 .

Calendrier à venir :

Dimanche 7 avril : banquet de la chasse

Vendredi 26 avril 18h30 : Inauguration du mini-conservatoire végétal de Bel Air au château d'Aubiac qui sera ouvert au public les 27 et 28 avril avec l'opération de Ferme en Ferme

Dimanche 28 avril : randonnée pédestre et équestre de l'ACRB

Mercredi 1^{er} Mai : vide grenier LCT

Prochainement : réception des nouveaux arrivants

Fin de la séance : 22h00